



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 SEPTEMBRE 2021

L' an 2021 le 13 Septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, dûment convoqué le 8 septembre 2021, s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc THOMAS, Maire.

Présents : Mmes KRAWCZYK Antoinette, LOURS Christelle, Mrs. AMIARD Éric, RICHARD Frédéric, PRUNEAU Rémy, DELAPEYRE Cyril, SZEWCZYK Benoit,

A été nommée secrétaire : Christelle LOURS

Absents excusés ayant donné pouvoir : MARTEL Marilyne

Absents : Mme AUDEBERT Domitille

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 10 avril a été adopté, celui du 28 juin sera approuvé après modification lors du prochain conseil.

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire demande l'ajout de 3 points à l'ordre du jour.

À l'unanimité, les Membres du Conseil acceptent ses ajouts en demandant qu'à l'avenir les ajouts leur soient transmis en amont par voie électronique.

Demande de subvention au titre des communes à faible population

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que le dernier volet des demandes de subvention au titre des communes à faible population est le 15 septembre prochain et qu'il reste encore 958€ de FAPO qui n'ont pas été utilisés.

Monsieur le Maire donne lecture de plusieurs devis :

- Entreprise David DUPRÉ pour la réfection du mur du cimetière qui s'élève à 3 867,00€ ht.
- Entreprise José DA FONSECA pour la réfection de la peinture de tout le logement communal Place de la Mairie qui s'élève à 1 300€ ht.
- Amazon et Thomann pour l'achat de matériel HiFi qui s'élève à 913.82€ ht

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir débattu, Les Conseillers Municipaux,

À l'UNANIMITÉ, CHARGE Monsieur le Maire de faire la demande de subvention au titre des Communes à Faible Population (FAPO) pour la réfection des peintures du logement communal ainsi que pour l'acquisition du matériel HiFi, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ces dossiers, **CHARGE** Monsieur le Maire de mandater les factures correspondantes à ce dossier une fois les travaux effectués.

Les projets de la réfection du mur du cimetière et l'acquisition de la grange seront présentés lors de la prochaine campagne des demandes de subvention Départementales en 2022.

Redevance pour occupation du domaine public - ENEDIS

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de distribution d'électricité n'a pas été actualisé depuis un décret du 27 janvier 1956.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil du décret n°2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution d'électricité.

Il propose au Conseil :

- De fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum,
- Que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré, Les Conseillers Municipaux, **À l'UNANIMITÉ,**

ADOPTE les propositions qui li sont faites concernant le montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution d'électricité.

Redevance pour occupation du domaine public - GRDF

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz n'a pas été actualisé depuis un décret du 2 avril 1958. Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil du décret n°2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières.

Il propose au Conseil :

- De fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente,
- Que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré, Les Conseillers Municipaux, **À l'UNANIMITÉ,**

ADOPTE les propositions qui lui sont faites concernant le montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz.



Modification de chemins communaux - EARL du Clos de Bardilly et GAEC Pruneau

Monsieur le Maire informe les Conseillers de la demande de l'EARL du Clos de Bardilly et du GAEC Pruneau de modifier certains chemins communaux situés au milieu de leurs parcelles exploitées. Monsieur le Maire donne lecture des courriers reçus et montre le plan des chemins modifiés.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 8 voix pour et 1 abstention, **ACCEPTE** la modification des chemins communaux comme spécifié sur le plan.

Récupération des amortissements antérieurs non faits

Monsieur le Maire informe les Conseillers d'un courriel reçu de la Trésorerie informant qu'il fallait prendre une délibération concernant une étude qui a été mandatée en 2013 au compte 203 mais dont il n'y a pas eu de travaux effectués par la suite. Il convient donc de régulariser par une opération non budgétaire la récupération de l'amortissement antérieur non fait comme suit :

Compte 1068 Débit : 1 650,00
Compte 2803 Crédit : 1 650,00

Les corrections seront faites par la Trésorerie au vu de la délibération.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, **À L'UNANIMITÉ** **ACCEPTE** la récupération des amortissements antérieurs non faits par cette écriture comptable.

INFORMATIONS DIVERSES :

Projet d'une manifestation culturelle autour de l'Eglise

- Une discussion s'engage autour d'une prochaine manifestation culturelle pour promouvoir la souscription de don à la Fondation du Patrimoine pour la rénovation de l'Eglise Saint-Loup
- Le flyer de la souscription sera mis en ligne sur Panneau Pocket ainsi que sur le site de Bromeilles.
- L'Eglise sera ouverte au Public le dimanche 19 septembre lors des journées du Patrimoine de 10h à 16h.
- La programmation d'un concert est reporté en attendant les conseils des personnes s'occupant de la souscription.
- Le Maire et son 1^{er} Adjoint souhaitent rencontrer d'autres Élus qui ont déjà organisé ce genre de manifestation pour mettre à l'honneur la souscription.

Recrutement d'un employé communal

- Une discussion s'engage autour d'un potentiel recrutement d'Agent Communal.
- Plusieurs possibilités sont évoquées : CUI-CAE, contrat d'alternance, poste titulaire...
- La création de poste devra se faire prochainement.

La prochaine réunion de conseil est prévue le jeudi 28 octobre à 20h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10.

Bromeilles,
Le 16 septembre 2021
Le Maire,
Jean-Luc THOMAS